

[Accueil Particuliers](#) > [Actualités](#) > RogerVoice, l'application qui rend le téléphone accessible aux sourds et aux malentendants

EN BREF Handicap

RogerVoice, l'application qui rend le téléphone accessible aux sourds et aux malentendants

Publié le 09 octobre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Premier service de télécommunications interpersonnelles dédié aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques (qui souffrent d'une perte plus ou moins totale de la compréhension et de l'usage des signes linguistiques, parlés ou écrits), l'appli *RogerVoice* leur permet de téléphoner en toute autonomie.

Illustration 1

Crédits : © RogerVoice

De quoi s'agit-il ?

Les opérateurs de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) : Bouygues Telecom, Euro-Information Telecom, La Poste Mobile, Orange et SFR, assurent dorénavant l'accessibilité de leurs services de téléphonie de communications interpersonnelles aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques grâce à l'application *RogerVoice*.

C'est une avancée importante pour les 5 millions de français qui sont sourds ou malentendants et pour les 500 000 personnes ne pouvant téléphoner de façon autonome.

➔ À savoir :

L'article 105 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique rend obligatoire, depuis le 8 octobre 2018, la mise en accessibilité du service client pour toutes les grandes entreprises et les services publics ainsi que la mise en place par les opérateurs de communications électroniques d'une solution de téléphonie accessible.

Comment cela fonctionne ?

L'application *RogerVoice* est téléchargeable gratuitement sur les mobiles et tablettes équipés d'une carte SIM 3G/4G.

Elle offre un service de traduction en langue des signes française (LSF) et en langue française parlée complétée (LPC) via des interprètes et des codeurs. La visio-interprétation est assurée en temps réel, par des interprètes diplômés français/LSF et des visio-codeurs diplômés en LCP.

Parallèlement, cette application permet de transcrire quasi-automatiquement la parole en texte. Cette transcription peut s'effectuer de manière automatique ou peut bénéficier de l'assistance d'un transcripteur professionnel.

Les clients des opérateurs de la FFTélécoms, bénéficieront d'un crédit d'une heure de communication par mois renouvelable automatiquement. Il leur suffit de s'inscrire gratuitement pour bénéficier de l'offre.

Le service est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.

La FFTélécoms fera un premier bilan dans quelques semaines et poursuivra les travaux de dialogue et d'échange de bonnes pratiques avec tous les acteurs concernés et le service pourra ainsi évoluer progressivement.



 **À noter :**

Les liens pour télécharger l'application mobile :


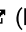

<http://bit.ly/RogerVoiceAppStore> (iOS)  (<https://itunes.apple.com/fr/app/rogervoice/id1033113354>)

<http://bit.ly/RogerVoicePlayStore> (Android)  (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.rogervoice.app&hl=fr>)

Textes de référence

- Décret n° 2017-875 du 9 mai 2017 relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques  (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/9/2017-875/jo/texte>)
- Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique  (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/10/7/ECFI1524250L/jo/texte>)

Pour en savoir plus

- Lancement du premier service de télécommunications interpersonnelles dédié aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques  (<https://www.fftelecoms.org/communiques-et-dossiers-de-presse/lancement-du-premier-service-de-telecommunications-interpersonnelles-dedie-aux-personnes-sourdes-malentendantes-sourdaveugles-et-aphasiques/>)
Fédération française des télécoms
- Pour un accès au numérique pour tous (pdf - 3.7 MB)  (https://www.fftelecoms.org/app/uploads/2018/10/2018_10_08_dossier_-presse_fftelecoms.pdf)
Fédération française des télécoms
- Lancement d'un dispositif d'appel pour les personnes sourdes et malentendantes  (<https://handicap.gouv.fr/actualites/article/lancement-d-un-dispositif-d-appel-pour-les-personnes-sourdes-et-malentendantes>)
Secrétariat d'État chargé des Personnes âgées